



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 12 août 2024, à 19 h 30, au chalet des loisirs, 363 rue Principale.

Sont présents (es) : Messieurs, Yan Bussières, Joël Pelletier et Stéphane Cournoyer et Mmes Annie Laliberté et Myriam Chapdelaine;

Est absent : Michel Boisvert

M. Gilles Salvas, maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorier est également présente.

8903-08-2024

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yan Bussières, secondé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour et ce sans modification.

ADOPTÉ

8904-08-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Annie Laliberté, secondé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 2 juillet 2024 ainsi que la séance spécial du 17 juillet 2024 et ce sans modification.

ADOPTÉ

8905-08-2024

APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Yan Bussières, secondé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés:

Comptes: 127 475.50\$

Salaires : 30 858.08\$

Total : 158 333.58\$

ADOPTÉ

8906-08-2024

RAPPORT MRC (aucun rapport)

8907-08-2024

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

A) Dérogation mineure – #104-2024 - 240 rang Bellevue

La demande consiste à permettre la superficie d'un garage privé isolé pour un usage résidentiel de 139.82 m², et d'une dimension de 10.67m (au lieu de 10m) de largeur x 13.11m de profondeur, règlement # 354-2011 fait mention à l'article 167 que la superficie maximale d'un garage privé isolé ou attenant à une habitation unifamiliale est fixée à 100 mètres carrés ou 10% de la superficie du terrain selon le premier atteint.

La superficie maximale d'un garage privé isolé ou attenant à une habitation unifamiliale ne doit pas excéder la superficie du bâtiment principal.

Identification du site concerné :

240 rang Bellevue, Saint-Robert, lot 4 667 152 du cadastre officiel, zone A-305.

N'ayant enregistré aucune demande de la part des contribuables, il est proposé par Annie Laliberté, secondé Myriam Chapdelaine par et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter ladite dérogation, soit la construction d'un garage privé isolé à usage résidentiel de 139.82m² et d'une dimension de 10.67m (au lieu de 10m) de largeur x 13.11m de profondeur.

ADOPTÉ

B) Dérogation mineure – #105-2024 – 1 rue Aggée-Pelletier (anciennement 650 chemin de Saint-Robert)

La demande consiste à permettre la réduction de la marge latérale, côté nord, de 3m à 1.95m pour la construction du nouveau pavillon communautaire, règlement # 356-2011, l'article 802 correspondant à la grille P 153 concernant les dispositions à usage publics.

Identification du site concerné :

1 rue Aggée-Pelletier (ancien bâtiment du 650 chemin de Saint-Robert), lot 4 667 6289 du cadastre officiel, zone P-153.

N'ayant enregistré aucune demande de la part des contribuables, il est proposé par Stéphane Cournoyer, secondé Annie Laliberté par et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter ladite dérogation, soit la réduction de la marge latérale, côté nord, de 3m à 1.95m pour la construction du nouveau pavillon communautaire.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

8909-08-2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

MODIFICATION DU LIEU DE TENUE DES ÉSANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est présentement à procéder à la démolition et la construction (ancien presbytère 650 chemin de Saint-Robert) et rénovation de la salle municipale, il ne sera pas possible d'y tenir les séances du conseil pour quelques mois à venir.

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil doivent être publiques, elles seront désormais tenues au 363 RUE PRINCIPALE – chalet des loisirs et ce pour une période indéterminée.

ADOPTÉ

DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRE QUE L'AGRICULTURE AUPRÈS DE LA CPTAQ, DE STEVE PELOQUIN.

CONSIDÉRANT que M. Steve Peloquin soumet une demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'utiliser le lot 6 578 151 au cadastre du Québec à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que M. Steve Peloquin est propriétaire du lot 6 578 151 dans la municipalité de Saint-Robert;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste à autoriser l'utilisation à des fins autre que l'agriculture d'une partie du lot 6 578 151;

CONSIDÉRANT que la majeure partie du lot se trouve à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que la superficie totale du lot est de 2 471,5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise seulement une superficie d'environ 400 m² aux abords du lot 6 578 152 ;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun impact sur :

- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- Les activités agricoles existantes et leur développement;
- L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura pas d'impact sur l'application des lois et règlements environnementaux, notamment ceux touchant les distances séparatrices par rapport à un établissement de production animale et son lieu d'entreposage des fumiers;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité de Saint-Robert;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'espaces disponibles hors de la zone agricole pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT qu'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

Sur proposition de Joël Pelletier, secondé par Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'appuyer la demande ci-haut mentionnée et ce selon la recommandation du responsable de l'urbanisme.

ADOPTÉ

8910-08-2024

DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRE QUE L'AGRICULTURE AUPRÈS DE LA CPTAQ - JEAN-CHRISTOPHE PÉLOQUIN.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Christophe Péloquin soumet une demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'utiliser le lot 4 668 853 au cadastre du Québec à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Christophe Péloquin est propriétaire du lot 4 668 853 dans la municipalité de Saint-Robert;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste à autoriser l'utilisation à des fins autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 668 853;

CONSIDÉRANT que la majeure partie du lot se trouve à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que la superficie totale du lot est de 8 997,5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise seulement une superficie d'environ 1 800 m² se trouvant à l'extrémité du lot 4 668 853;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun impact sur :

- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- Les activités agricoles existantes et leur développement;
- L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura pas d'impact sur l'application des lois et règlements environnementaux, notamment ceux touchant les distances séparatrices par rapport à un établissement de production animale et son lieu d'entreposage des fumiers;



No de résolution
ou annotation

8911-08-2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité de Saint-Robert;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'espaces disponibles hors de la zone agricole pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT qu'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

Sur proposition de Joël Pelletier, secondé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'appuyer la demande ci-haut mentionnée et ce selon la recommandation du responsable de l'urbanisme.

ADOPTÉ

APPUI À LA MRC D'ARGENTEUIL QUANT À LA DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE MODIFIER LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES AFIN DE PERMETTRE AUX MRC DE GÉNÉRER DES REVENUS EN LIEN AVEC LES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Sur proposition de Stéphane Cournoyer, secondé Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'appuyer la MRC d'Argenteuil dans sa demande au gouvernement du Québec d'apporter dans les meilleurs délais possibles des modifications à la Loi sur les compétences municipales, de manière à accorder des pouvoirs d'intervention directe aux municipalités locales et aux MRC afin de leur permettre de déployer un réseau de télécommunication de manière plus élargie sans se limiter à « des fins communautaires », et ainsi générer des revenus en lien avec ces services de télécommunication, notamment par l'exploitation de réseaux de fibres optiques afin d'offrir les services d'Internet haute vitesse.

ADOPTÉ

8912-08-2024

FINANCEMENT TEMPORAIRE – NOUVEAU PAVILLON COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert a reçu l'approbation du MAMH d'une subvention de 1 535 100\$ pour un coût admissible de 2 193 000\$, pour les travaux ci-haut mentionnés et que durant les travaux, il y aura des déboursés effectués et que la municipalité désire se prévaloir d'un financement temporaire.

- Desjardins Entreprises : 6.7% ou le taux en vigueur

Considérant que toutes les transactions courantes sont effectuées chez Desjardins,

Il est proposé par Joël Pelletier, secondé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de se procurer un financement temporaire auprès de Desjardins Entreprises au taux ci-haut mentionné.

Le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires au financement temporaire.

ADOPTÉ

8913-08-2024

ABROGER LES RÈGLEMENTS #415-2021 ET #430-2024

Sur proposition de Joël Pelletier, secondé par Yan Bussièrès et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'abroger les règlements # 415-2021 et # 430-2024.

ADOPTÉ

8914-08-2024

ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DES RÈGLEMENT #326-06 ET #415-2021

Considérant que la municipalité de Saint-Robert a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît, selon ce qui y était prévu;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans le registre du Ministère;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Cournoyer, secondé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la municipalité de Saint-Robert informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

Que la municipalité de Saint-Robert demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

ADOPTÉ

8915-08-2024

OFFRE DE SERVICE – ENSEIGNE NUMÉRIQUE LIBERTÉVISION

Sujet remis à la séance de septembre

8916-08-2024

OFFRE DE SERVICE – LOCATION CONTENEURS – NOUVEAU PAVILLON COMMUNAUTAIRE

Sur proposition de Yan Bussièrès, secondé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de retenir les services de location de conteneur de la compagnie Production & Yard Manager Conterm (Div. de Gestion Kenmont inc.) au coût de 135\$ / mois, plus les frais de transport aller de 750\$ et de retour 750\$ et ce pour un minimum de 6 mois ou jusqu'à la fin des travaux.

ADOPTÉ

8917-08-2024

COLLOQUE DE ZONE – ADMQ MONTÉRÉGIE EST

Sur proposition de Stéphane Cournoyer, secondé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à participer au colloque de zone qui aura lieu le 19 septembre 2024 à Saint-Hyacinthe au coût de 250\$ + les frais inhérents.

ADOPTÉ

8918-08-2024

UPA MONTÉRÉGIE – PROGRAMME ALUS

ATTENDU QUE l'UPA Montérégie désire faire une opération d'affichage à l'aide de panneaux Type 4x8 aux abords des fermes participantes au programme ALUS Montérégie et qui devrait se dérouler cet automne;

ATTENDU QUE l'UPA encourage fortement les initiatives environnementales mises en place par les fermes. Ces initiatives doivent être reconnues par tous et offriront une belle visibilité pour l'ensemble de la collectivité;

ATTENDU QUE l'UPA Montérégie sollicite la municipalité pour fournir les poteaux et la quincaillerie (vis et boulons) ainsi que de procéder à l'installation des panneaux le long des axes routiers qui bordent l'entrée des fermes participantes.

En conséquence, il est proposé par Joël Pelletier, secondé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'informer l'UPA Montérégie que la municipalité fournira la quincaillerie et verra à faire l'installation des deux (2) panneaux pour la municipalité de Saint-Robert.

ADOPTÉ

8919-08-2024

BUDGET RÉVISÉ 2024 – OH PIERRE-DE SAUREL

Sur proposition de Stéphane Cournoyer, secondé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver le budget révisé 2024 de l'OH Pierre-De Saurel. Lettre de la Société d'habitation du Québec reçue le 2 juillet 2024.

ADOPTÉ

8920-08-2024

APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT DES RANGS ET RUES 2024

Sur proposition de Stéphane Cournoyer, secondé par Yan Bussièrès, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que la Municipalité de Saint-Robert demande des soumissions pour l'entretien d'hiver des chemins et rues pour une (1) année : 2024/2025 avec option renouvellement de deux (2) ans et pour trois (3) années : 2024/2025 – 2025/2026 – 2026/2027 avec option renouvellement de deux (2) ans.

Les formulaires de soumission, ainsi que le devis sont disponibles sur le site du SÉAO (www.seao.ca) à compter du 20 août 2024. Des frais d'acquisition des documents d'appel d'offres seront exigés selon la grille de tarification du SÉAO.

Les soumissions seront reçues du lundi au jeudi entre 9h et 12h et 13h à 16h, et ce jusqu'au 9 septembre 2024 prochain 10h.

Le bureau est fermé le 2 septembre prochain pour congé Fête du travail.

Les soumissions seront ouvertes le lundi, 9 septembre 2024 à 10h01 au bureau municipal au 666 chemin Saint-Robert, Saint-Robert, Québec, J0G 1S0.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

8922-08-2024

8923-08-2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

2^E APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES BORNES FONTAINES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé a un appel d'offres pour le déneigement des stationnements et des bornes fontaines;

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été reçues à la date limite qui était le 7 août 2024 à 10h;

Sur proposition de Joël Pelletier, secondé par Yan Bussières et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de lancer un 2^e appel d'offre sur invitation et la date limite sera le 4 septembre 2024 à 10h.

ADOPTÉ

ADJUDICATION CONTRAT TRAVAUX CIVIL – NOUVEAU PAVILLON COMMUNAUTAIRE

À la suite de l'ouverture des soumissions qui ont eu lieu lundi le 29 avril 2024, à nos bureaux et concernant le projet ci-haut mentionné, nous avons reçu 3 soumissions; (montant taxes incluses)

- Danis Construction 213 000.00 \$
- Pavage Maska inc. 303 555.21 \$
- Environnement Routier NRJ 435 910.47 \$

À la suite de vérification et analyse de conformité, les 3 soumissionnaires sont conformes aux demandes établies dans les instructions aux soumissionnaires.

Sur proposition de Myriam Chapdelaine, secondé par Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents d'octroyer le contrat pour les travaux de génie au nouveau pavillon communautaire à Danis Construction pour la somme de 213 000.00\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

ENTÉRINER MANDAT – YVES CHRÉTIEN ARCHÉOLOGUE – NOUVEAU PAVILLON COMMUNAUTAIRE

Considérant que la municipalité devait faire faire un inventaire archéologique avant de procéder aux travaux de démolition du vieux presbytère

Considérant qu'il fallait faire une demande de permis au MCC;

Considérant que la période de vacances arrivait à grand pas;

Considérant qu'un contrat avait déjà été octroyé à M. Chrétien pour produire un avis potentiel d'archéologie;

Considérant que la directrice générale sous l'autorisation de M. le maire a octroyé un mandat à M. Chrétien;

Sur proposition de Annie Laliberté, secondé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'entériner le mandat de M. Yves Chrétien pour faire l'inventaire archéologique par sondages et ce selon l'offre de service présenté.

L'offre fait partie intégrante de la résolution

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes

8924-08-2024

DIVERS

A) CHANGEMENT DATE SÉANCE DU CONSEIL DU 3 SEPTEMBRE DÉPLACÉ LE 9 SEPTEMBRE 2024

Sur proposition de Stéphane Cournoyer, secondé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de modifier la date de la séance du conseil du 3 septembre pour le 9 septembre.

La réunion régulière du conseil aura lieu le 9 septembre au lieu du 3 septembre 2024.

ADOPTÉ

B) FESTIVAL WESTERN ST-ROBERT

M. Salvas nous informe que le festival s'est bien déroulé.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

No de résolution
ou annotation

8925-08-2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 14, Myriam Chapdelaine propose la levée de la séance.

M. Gilles Salvas,
Maire

Nathalie Lussier,
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

12 août 2024